299 P X NP DM22.1

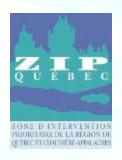
Projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel De-Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec **6211-23-022**

Pour une interface entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent :

L'anse Saint-Michel

Mémoire présenté au BAPE sur le projet d'aménagement de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain entre la côte de Sillery et la côte Gilmour à Québec





ZIP DE QUÉBEC ET CHAUDIÈRE-APPALACHES

- Fondé en 1991
- Organisme de concertation incorporé pour la mise en valeur et la réhabilitation du fleuve Saint-Laurent dans le cadre du développement durable
- Membres provenant de tous les secteurs : municipalités,
 groupes de citoyens et environnementaux, industries,
 groupes socio-économiques et...citoyens







Présentation de la ZIP Québec et Chaudière-Appalaches

- Territoire d'intervention : côte de Beaupré, île d'Orléans, MRC Bellechasse, Québec, Lévis, MRC Portneuf, MRC Lotbinière.
- Consultation de la population et définition des priorités
- PARE (Plan d'action et de réhabilitation environnementale)
 - l'accessibilité publique du fleuve Saint-Laurent
 - l'assainissement des eaux en vue des usages
 - la réhabilitation des milieux pour la flore et la faune
 - la protection des paysages naturels et bâtis
 - l'éducation et la sensibilisation de la population

Le PARE du secteur Québec/Lévis



Rendu publique en 1998

Pour le secteur: La mise en valeur de la plage naturelle de l'anse au Foulon inscrite dans le PARE

Une vision

 Des rives à retrouver, un fleuve à raviver, une région à développer de façon durable



Les accès au fleuve : des obstacles de toutes sortes





La phase 1 de la promenade Samuel-De Champlain : des accès symboliques





La phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain : Artificialisation maximale et accès minimal

- Bétonnage
- Enrochement rehaussé
- Baignade non autorisée (La Ville pourtant prévoit des bassins de rétention pour remédier aux problèmes de surverse)
- Nous voulons plus de préoccupation pour les usages reliés à l'eau pour une réelle accessibilité au fleuve

Ne correspond pas à la vision et aux actions menées par la ZIP Québec et Chaudière-Appalaches pour la réappropriation du fleuve

Principales recommandations de la ZIP

- Que le projet soit revu afin de faire du site de l'anse Saint-Michel un accès public pour une véritable interface entre les citoyens et le fleuve Saint-Laurent
- Que le concept soit revu en mettant l'accent sur l'accès au fleuve et non pas uniquement déambuler ou se baigner dans un plan d'eau artificiel en bordure du fleuve
- Que le concept soit revu en misant davantage sur l'ensemble des usages reliés à l'eau : baignade, activités de contact primaire, pêche, observation flore/faune, nautisme

En vertu des principes supposés régir le projet :

- Que l'intégrité écologique du site soit protégée
- Que le projet fasse l'objet d'une véritable intégration avec l'environnement immédiat sans barrière physique ni discontinuité entre un haut marais très artificialisé et le reste du marais

- Que la CCNQ s'inspire des constats et avis formulés par le BAPE (2006) pour la phase 1 et toujours pertinents
- Que l'aménagement de l'anse Saint-Michel fasse l'objet d'interventions simples et peu coûteuses, respectant l'aspect naturel du site, sans bassin ni miroir d'eau







- Que la CCNQ fasse une analyse prospective des usages de sorte que l'aménagement soit conçu en fonction de l'état du Saint-Laurent et des potentialités d'usage du 21e siècle
- Que le quai Frontenac soit aménagé en vue de la pêche sécuritaire





Qu'une rampe de mise à l'eau soit intégrée au projet

 Que l'anse Saint-Michel devienne un lieu stratégique d'initiation au nautisme et d'escale pour les kayakistes

 Qu'une signalisation informant clairement les usagers des courants et des marées soit développée et mise en

place



- Qu'un comité soit mis sur pied afin d'étudier les recommandations du BAPE et de suivre l'évolution du projet
- Qu'une exposition publique soit réalisée afin de montrer à la population le concept final qui sera retenu.



Conclusion

L'aménagement de l'anse Saint-Michel doit être conçu en fonction des nouvelles réalités et des usages à récupérer.

Après 30 ans d'efforts financiers, techniques et humains, la population est prête pour un nouveau rapport au fleuve Saint-Laurent. L'anse Saint-Michel doit être une interface entre les citoyens et le fleuve, et ce, sans coûteux aménagements qui tomberont inévitablement en désuétude s'ils ne contribuent pas à ce nouveau rapport.